

Baulmes, le 05 avril 2018

Préavis n° 4/2018 : Rénovation des infrastructures du réseau d'eau potable de Baulmes – Conditions de reprise du contrat par l'AIVB – Demande de crédit

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

Sur la base du contrat initial n° 1 entre la Commune de Baulmes et RWB, concernant l'adjudication d'une première tranche ferme, correspondant aux phases SIA 3 et 4 du projet d'appel d'offre pour les mandats de la construction du nouveau réservoir, du captage ainsi que le turbinage des installations de Baulmes, l'AIVB doit reprendre la suite du contrat de ce projet en son nom propre pour la finalisation de construction des installations de Baulmes.

Le Comité de direction est convaincu et persuadé de donner mandat à RWB afin de continuer le projet jusqu'à son aboutissement.

2. OBJET DU PREAVIS

RWB nous propose des conditions de reprises du contrat par l'AIVB selon le recalcul des honoraires sur la base du devis établi en phase « 32 Projet de l'ouvrage ».

Les montants déterminants sont les suivants :

Aujourd'hui		Phase de l'offre	
Total	CHF 2'567'000.- HT	Total	CHF 930'000.- HT
Béton armé	CHF 730'000.- HT	Béton armé	CHF 500'000.- HT

Le montant de la tranche ferme augmente à **CHF 144'969.-** au lieu de CHF 70'306.-.

Le montant de la tranche opérationnelle augmente à **CHF 253'735.-** au lieu de CHF 130'312.-.

Le montant total du projet passe de CHF 200'617.- à un montant de **CHF 398'704.-**.

Dans la proposition des conditions de reprise du contrat par l'AIVB, RWB propose une adaptation d'honoraire de CHF 144'969.- à un montant de **CHF 88'970.-**, ce qui nous

ramène le montant total du projet à **CHF 342'705.-** au lieu de CHF 398'704.-, dont Baulmes a déjà réglé la 1^{ère} partie pour un montant de CHF 70'306.- selon le contrat n° 1.

Le contrat n° 2 proposé par RWB avec les conditions de reprise par l'AIVB arrive à un montant de **CHF 271'993.-**.

3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction propose le Conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

- Vu le préavis du comité directeur N° 4/2018,
- Ouï le rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'autoriser le Comité directeur à contracter un emprunt pour cette opération auprès d'un établissement bancaire pour un montant de **CHF 271'993.-**,
2. De porter cet investissement dans le patrimoine financier de l'AIVB à amortir sur une période de 50 ans.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 5 avril 2018.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION DE L'AIVB

Le Président



Olivier Mettraux

Le Secrétaire



Axel Poncet